
NOTE DE SERVICE

Destinataires : Secrétaires d'école
Expéditeur : Service des ressources humaines
Date : Le 27 mars 2018
Objet : Nouveaux tarifs pour la suppléance occasionnelle

Bonjour,

Voici les taux pour la suppléance occasionnelle à compter du 5 avril 2018 :

Suppléance au primaire

60 minutes et moins	Entre 61 minutes et 150 minutes	Entre 151 minutes et 210 minutes	Plus de 210 minutes
41,38 \$	103,45 \$	144,83 \$	206,90 \$

Suppléance au secondaire

1 période	2 périodes	3 et 4 périodes
62,07 \$	124,14 \$	206,90 \$

Cours à la leçon

Classe/échelon

16-01	17-01	18-01	19-01	20-01
54,02 \$	59,98 \$	64,93 \$	70,80 \$	70,80 \$

Veuillez prendre note qu'un 4 % doit être ajouté au taux indiqué.

À noter que les personnes qui sont sur la liste de priorité d'emploi auront un avantage de 6 % lorsqu'ils feront de la suppléance, cours à la leçon et à taux horaire.

Votre équipe du service de la paie